

Procès-verbal de la Séance du 02 Mai 2023
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt-trois, le 02 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 28 Avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Cécile ROISIN, Céline PAVAROTTI, Nathalie REVERDY,
Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Line PICAT, Christine PIEGAY, Françoise SCHMITT

Étaient absents excusés

Yvan BELEFFI, Laurent BERNARD, Grégoire MARTINI

Étaient absents

Néant

Avait donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Demande de subvention pour travaux forestiers

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le Maire présente la liste des travaux forestiers à réaliser en forêt indivise de La Combe de Lancey et St Jean le Vieux. Les travaux sylvicoles proposés dans la parcelle 10 pour une surface de 6ha, sont éligibles à l'aide du dispositif Sylv'Acctes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le programme de travaux 2023 et après consultation en confie la réalisation à l'ONF ;
2. Sollicite une aide Sylv'Acctes pour les travaux réalisés en parcelle 10 sur une surface de 6ha ;
3. Approuve le plan de financement de cette ligne de travaux réparti de la manière suivante :
4. Décide de porter le projet pour les deux communes

Montant total des travaux sylvicoles : 7 538,22 €

Aide Sylv'Acctes 50% : 3 769,11 €

Autofinancement de la commune 50% : 3 769,11 €

5. Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à la présente demande.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Tarif du Box du Château

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de location du Box de la commune par l'un des locataires du château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la location du Box de la commune et fixe le prix suivant :

- Box communal 40 € / mois

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Mise à jour commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Régine VILLARINO

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal du 28 mai 2020 visant à désigner les membres des commissions ;

Vu la démission du Conseil Municipal de Monsieur CARRAUD Maxence en date du 07 octobre 2022 ;

Il convient de remplacer le Monsieur CARRAUD Maxence de la commission d'Appel d'Offres en qualité de suppléant.

Aussi, Madame PAVAROTTI Céline devient suppléante au côté de Mesdames PIEGAY Christine et SCHMITT Françoise de la commission d'appels d'offres.

Après modification, les membres de la commission d'appels d'offres sont donc les suivants :

Le Maire : Régine VILLARINO

Titulaires : Nathalie REVERDY, Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER

Suppléants : Céline PAVAROTTI, Christine PIEGAY, Françoise SCHMITT

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Antenne Relais NEW DEAL

Madame ROISIN Cécile, adjointe, annonce au conseil que l'installation d'une antenne relais mobile, pour permettre la couverture d'une zone dite « blanche », est en cours d'étude. La société en charge du projet va prendre contact avec la commune de St Agnès qui sera en partie couverte par cette installation.

Information n°2

OBJET : Point travaux

Monsieur GIRAUD Roger, adjoint, rapporte au conseil que les 3 captages d'eau potable de la commune sont équipés d'un traitement UV (plus de traitement au chlore sur la commune).

Les marquages ont été réalisés pour les stationnements place du Boys, zones 30 et ralentisseurs du Mas Montacol.

Information n°3

OBJET : Prochains conseils municipaux

Vendredi 09 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00



Certifié conforme,
Régine VILLARINO
Maire de La Combe de Lancey